



**AEECQ**

Association des estimateurs et des  
économistes de la construction du Québec

# DES MESURES SIMPLES POUR ALLÉGER L'IMPACT BUDGÉTAIRE DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Mémoire à l'intention du ministre des Finances du Québec  
dans le cadre des consultations prébudgétaires

Février 2025



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES ESTIMATEURS ET ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC</b>	<b>3</b>
Le rôle des estimateurs et économistes de la construction	4
Le rôle du professionnel des coûts de construction à travers les étapes de développement	5
<b>SOMMAIRE</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>7</b>
<b>RECOMMANDATIONS 2025-2026</b>	
<b>RECOMMANDATION 1</b>	<b>8</b>
Doter la Stratégie québécoise en infrastructures publiques (SQIP) des sommes conséquentes permettant d'assurer sa livraison et le respect des échéanciers prévus	
<b>RECOMMANDATION 2</b>	<b>9</b>
Documenter les dépassements de coûts de projet d'infrastructures et présenter clairement leur impact sur le budget du Québec	
<b>RECOMMANDATIONS REPRISES DU MÉMOIRE 2024-2025</b>	
<b>RECOMMANDATION 3</b>	<b>12</b>
Impliquer les spécialistes des coûts des projets de construction en amont des décisions sur les projets d'infrastructures, dès la phase d'avant-projet.	
<b>RECOMMANDATION 4</b>	<b>13</b>
Soutenir le développement et le rayonnement de la profession afin d'assurer son avancement	
<b>RECOMMANDATION 5</b>	<b>14</b>
Soutenir financièrement l'acquisition d'outils technologiques permettant aux spécialistes des coûts des projets de construction d'exercer une évaluation et une administration des coûts de qualité	
<b>RECOMMANDATION 6</b>	<b>15</b>
Soutenir la démarche d'intégration professionnelle (en cours) des spécialistes des coûts des projets de construction, dans une perspective d'améliorer la protection du public	
<b>CONCLUSION</b>	<b>16</b>

# À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES ESTIMATEURS ET ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

---

L'Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec (AEÉCQ) regroupe les professionnels qui assurent la rigueur et l'excellence dans la gestion des coûts des projets publics et privés. Les membres de l'AEÉCQ travaillent principalement auprès des grands donneurs d'ouvrage, des entrepreneurs et de firmes indépendantes en planification et contrôle de coûts, et des fournisseurs de matériaux. Plusieurs interviennent tout au long du cycle de vie des projets, certains dès l'avant-projet.

La mission de l'AEÉCQ est de faire reconnaître les spécialistes des coûts de projets de construction et de favoriser leur avancement professionnel, par :

- La certification du niveau de compétence de ses membres;
- L'encadrement déontologique de la pratique;
- La diffusion des meilleures pratiques, tant auprès de ses membres que des divers intervenants en construction et des décideurs publics.

L'AEÉCQ poursuit également des démarches visant l'obtention d'un titre professionnel réservé aux spécialistes des coûts.

L'Association existe depuis 1973 et regroupe plus de 300 membres au Québec.

# LE RÔLE DES ESTIMATEURS ET ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

De manière générale, les estimateurs et économistes de la construction estiment la juste valeur des coûts de projets, certains dès l'étape d'avant-projet en prenant en compte les nombreux paramètres qui influencent le juste coût des projets, incluant l'échéancier, l'inflation, les coûts fixes et variables. Ils planifient l'aspect économique et financier d'un projet de construction et font le contrôle des coûts des projets.



## L'ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

- Effectue une planification des coûts de la construction, en prenant en compte notamment l'inflation future, les coûts fixes et variables, et l'échéancier du projet;
- Conseille et accompagne les décideurs, les organismes publics et privés, notamment les organismes publics initiateurs de projet (OPIP);
- Encadre la gestion des coûts de projets, de la planification, à l'analyse, à la vérification rigoureuse de l'ensemble des paramètres qui influencent l'atteinte des objectifs budgétaires;
- Suit et contrôle les coûts de la planification jusqu'à la clôture du projet.



## L'ESTIMATEUR DE LA CONSTRUCTION

- Produit une estimation détaillée, juste et indépendante des coûts;
- Certifie et optimise les coûts;
- Évalue les impacts des changements apportés aux projets;
- Propose des solutions pour assurer une saine gestion;
- Évite les écarts de prix et de qualité dans la soumission des projets.

# LE RÔLE DU PROFESSIONNEL DES COÛTS DE CONSTRUCTION À TRAVERS LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT :

## 01. AVANT-PROJET



- Élaboration de la fiche d'avant-projet
- Comprendre la description sommaire des besoins et contraintes fonctionnelle
- Évaluer sommairement les différentes options potentielles
- Donner un avis sur l'échéancier des prochaines étapes
- Avis préparé et signé par un économiste de la construction certifié

## 02. DÉMARRAGE



- Élaboration du dossier d'opportunité
- Participer à l'analyse immobilière
- Participer aux choix des options, ainsi que l'échéancier prévisionnel
- Participer aux ateliers des risques
- Participer à la finalisation de l'estimation de l'option retenue
- Approbation et signature par un économiste de la construction certifié

## 03. PLANIFICATION



- Élaboration du dossier d'affaires
- Participer aux estimations des plans de conception et préliminaires
- Participation des estimateurs certifiés pour la préparation des estimations
- Participer aux ateliers des risques
- Participer à la mise à jour de l'échéancier du projet
- Approbation et signature par un économiste de la construction certifié

## 04. RÉALISATION



- Participer aux estimations des plans et devis définitifs
- Participation des estimateurs certifiés à la préparation des estimations
- Participer aux ateliers des risques, la mise à jour et le suivi
- Participer à la mise à jour et le suivi de l'échéancier du projet
- Participer à l'évaluation des demandes de changements
- Certification des demandes de paiements

## 05. CLOTURE-FERMETURE



- Rapport de clôture du projet
- Participer aux conclusions du rapport
- Participer lorsque requis aux demandes de réclamation
- Confirmer la finalité des coûts du projet
- Collaborer aux ateliers de leçons apprises
- Approbation et signature par un économiste de la construction certifié

# SOMMAIRE

---

L'Association des estimateurs et économistes de la construction du Québec (AEÉCQ) présente ce mémoire prébudgétaire afin d'appuyer la mise en œuvre efficace de la Stratégie québécoise en infrastructures publiques (SQIP) et de favoriser une meilleure gestion des coûts des projets d'infrastructures.

Les recommandations formulées visent à assurer un financement adéquat, à améliorer le respect des échéanciers et des budgets, ainsi qu'à documenter de manière rigoureuse les dépassements de coûts et leur impact sur les finances publiques dans un esprit de transparence.

En 2024, le déficit de maintien des infrastructures était estimé à 37,1 milliards de dollars, illustrant l'ampleur du retard accumulé en matière d'entretien et de modernisation des infrastructures publiques. Ce constat met en évidence la nécessité d'un engagement budgétaire clair et structuré pour éviter que ces coûts ne deviennent un fardeau encore plus lourd pour les finances publiques.

À travers ce mémoire, l'AEÉCQ recommande des actions précises, notamment l'intégration des spécialistes des coûts dès les premières phases des projets, le soutien à l'acquisition d'outils technologiques de pointe et l'amélioration du cadre professionnel des estimateurs et économistes de la construction. L'AEÉCQ propose également de dégager les ressources nécessaires pour assurer le plein déploiement de la Stratégie québécoise en infrastructures publiques (SQIP) et de documenter, à même le tableau de bord des projets d'infrastructures publiques, les impacts budgétaires des dépassements de coûts.

En renforçant la transparence et la rigueur dans la gestion des infrastructures publiques, ces mesures permettront d'améliorer la planification financière et de réduire les risques de dépassements budgétaires.

# LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

## RECOMMANDATIONS 2025-2026

### RECOMMANDATION 1

Doter la Stratégie québécoise en infrastructures publiques (SQIP) des sommes conséquentes permettant d'assurer sa livraison et le respect des échéanciers prévus.

.....

### RECOMMANDATION 2

Documenter les dépassements de coûts de projet d'infrastructures et présenter clairement leur impact sur le budget du Québec.

## RECOMMANDATIONS REPRISES DU MÉMOIRE 2024-2025

### RECOMMANDATION 3

Impliquer les spécialistes des coûts des projets de construction en amont des décisions lors de l'avant-projet, des phases de planification et mise en œuvre des projets d'infrastructures

.....

### RECOMMANDATION 4

Soutenir le développement et le rayonnement de la profession afin d'assurer son avancement

.....

### RECOMMANDATION 5

Soutenir financièrement l'acquisition d'outils technologiques permettant aux spécialistes des coûts des projets de construction d'exercer une évaluation et une administration des coûts de qualité

.....

### RECOMMANDATION 6

Soutenir la démarche d'intégration professionnelle (en cours) des spécialistes des coûts des projets de construction, dans une perspective d'améliorer la protection du public



## RECOMMANDATION 1

### Doter la Stratégie québécoise en infrastructures publiques (SQIP) des sommes conséquentes permettant d'assurer sa livraison et le respect des échéanciers prévus.

---

En mai 2024, le ministre des Infrastructures, M. Jonatan Julien, a dévoilé la Stratégie québécoise en infrastructures publiques (SQIP). L'AEÉCQ a salué cette annonce et s'est montrée enthousiaste par rapport aux mesures proposées.

Près d'un an après son dévoilement, nous comprenons que la livraison des mesures présentées s'amorce progressivement. Néanmoins, la mise en œuvre réussie de la Stratégie gouvernementale en infrastructures publiques dévoilée par le ministre des Infrastructures repose sur un financement rigoureux et prédictible.

La réduction des coûts et des délais de construction annoncée, soit une diminution de 25 % des délais et de 15 % des coûts, n'est réalisable que si les ressources financières sont à la hauteur des ambitions gouvernementales. Sans un engagement budgétaire adapté, ces objectifs risquent de demeurer théoriques et inapplicables.

À cet égard, nous proposons d'inspirer la livraison de la SQIP du *Plan pour une économie verte 2030*, lequel se décline, au niveau opérationnel, sur une planification budgétaire spécifique exposée dans le *Plan de mise en œuvre*, lequel est révisé annuellement depuis 2020.

Ainsi, nous sommes d'avis que le plan de mise en œuvre de la SQIP devrait être exposé rapidement et présenté publiquement, avec des sommes suffisantes pour atteindre les objectifs de la stratégie. En proposant des mesures budgétées et des cibles précises pour chacun des objectifs énoncés dans la stratégie, nous sommes d'avis que le gouvernement et toutes les parties prenantes, dont l'AEÉCQ, seront mieux habilités à déployer ce plan et à moderniser le secteur des infrastructures.



## RECOMMANDATION 2

### Documenter les dépassements de coûts de projet d'infrastructures et présenter clairement leur impact sur le budget du Québec

---

La gestion des dépassements de coûts dans les projets d'infrastructures publiques est un enjeu important pour les finances du Québec. En 2022-2023, la dette a été en grande partie influencée par les hausses imprévues des coûts de construction, représentant les trois quarts des ajustements budgétaires.\*

Ce phénomène récurrent démontre la nécessité de transparence et de rigueur dans la planification financière des infrastructures. Il souligne aussi l'importance des mécanismes de reddition de comptes pour apprendre des erreurs et améliorer la confiance du public envers la gestion des projets par le gouvernement.

Les dépassements de coûts entraînent une augmentation du fardeau fiscal des Québécois, une pression accrue sur le budget provincial et des difficultés à contrôler le déficit de maintien des actifs. En 2024, le déficit de maintien des infrastructures était estimé à 37,1 milliards de dollars, illustrant le retard accumulé en matière d'entretien et d'optimisation des investissements publics.

Il n'est pas suffisant d'attribuer ces dépassements de coûts uniquement à des facteurs conjoncturels tels que la surinflation causée par un déséquilibre de l'offre et de la demande, l'incapacité de l'industrie à proposer des solutions innovantes et économiques, ou l'instabilité des prix des matériaux après la pandémie.

\* Francis Vailles, La Presse, « Finances du gouvernement du Québec - Des dépassements de coûts de 1,2 milliard ? », 4 oct. 2023.

Divers facteurs économiques continueront d'exercer une pression sur les coûts des projets d'infrastructure dans les prochaines années, notamment :

- L'envergure des portefeuilles de projets institutionnels et la reprise des investissements dans le secteur privé;
- La pénurie de main-d'œuvre;
- Le risque de grève généralisée des travailleurs de la construction;
- L'instabilité des marchés due aux tarifs douaniers et leur impact sur les chaînes d'approvisionnement;
- La détérioration des infrastructures publiques.

Sans documentation rigoureuse et compréhension approfondie des facteurs influençant les coûts, ainsi que sans une rétroaction systématique sur les dépassements de coûts des projets, il est difficile de prévoir précisément les coûts des projets, entraînant un risque de croissance incontrôlée du passif financier.

Au-delà des impacts budgétaires, les dépassements de coûts répétitifs affectent également la confiance du public envers les institutions gouvernementales. Lorsqu'un projet d'infrastructure publique excède systématiquement les estimations initiales, la population perçoit une mauvaise gestion des fonds publics, alimentant le cynisme et une remise en question de la compétence des décideurs.

D'une part, un recours plus systématiquement à la contribution des économistes de la construction aiderait à résoudre cet enjeu. Toutefois, nous sommes d'avis que le rôle du ministère des Finances, à cet égard, est d'abord de veiller à ce que les dépassements de coûts et la présentation claire de leur impact financier sur le budget du Québec soient documentés systématiquement.

Une transparence accrue permettrait de mieux comprendre les causes de ces hausses et de mettre en place des correctifs adaptés. Elle inciterait également l'adoption de pratiques de gestion plus rigoureuses pour les projets.

En somme, documenter et publier les dépassements de coûts permettra de responsabiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures publiques. Un tel exercice offrirait aux citoyens une vision claire des décisions budgétaires et favoriserait un meilleur usage des fonds publics, contribuant ainsi à renforcer la confiance du public envers les institutions gouvernementales.

## REPRISE DE RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES PRÉSENTÉES POUR LE BUDGET 2024-2025

Les prochaines recommandations prébudgétaires ont été présentées en février 2024. Elles sont toujours d'actualité. Nous les ramenons donc à l'ordre du jour, avec une mise à jour effectuée au passage. Pour tout détail additionnel sur ces recommandations, nous référons le lecteur au [mémoire prébudgétaire 2024-2025](#) présenté par l'AEÉCO.

---

## RECOMMANDATION 3

### Impliquer les spécialistes des coûts des projets de construction en amont des décisions sur les projets d'infrastructures, dès la phase d'avant-projet.

---

Cette première mesure pourra certainement être mise en place au moment de la révision de la [Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique](#), laquelle est prévue à la SQIP.

Dans les processus actuels de gestion des grands projets publics, les gestionnaires des projets d'infrastructures et de construction publics ne font pas systématiquement appel aux spécialistes des coûts des projets de construction certifiés. Cet enjeu doit être réglé par trois sous-actions.

- 01 Soumettre l'élaboration de tout projet d'infrastructure à la revue, avis et signature d'un économiste ou estimateur de la construction certifié dès la phase d'avant-projet**
- 02 Prévoir des incitatifs pour assurer que le recours à l'économiste de la construction ne soit pas un fardeau financier le donneur d'ouvrage ou pour l'entrepreneur.**
- 03 Assurer la publication des avis professionnels émis par les spécialistes des coûts des projets d'infrastructure pour les projets d'intérêt**

Notons concernant l'élément 3) listé ci-dessus que la publication de ces avis pourrait être facilement intégrée au [Tableau de bord des projets d'infrastructures](#) déjà rendu public par le Secrétariat du conseil du trésor.

## RECOMMANDATION 4

### Soutenir le développement et le rayonnement de la profession afin d'assurer son avancement

---

L'AEÉCQ partage les objectifs du gouvernement concernant l'amélioration de la gestion des projets d'infrastructure. Souhaitant être partenaires du gouvernement, nous sommes d'avis qu'il faut mieux faire connaître le rôle des économistes de la construction dans l'économie québécoise.

D'ailleurs, notre profession ne bénéficie pas du cadre et du financement rattaché à l'existence d'un ordre professionnel pour le secteur.

Pour ces raisons, l'AEÉCQ demande au gouvernement du Québec de prévoir un soutien financier visant à :

- 01 Soutenir le rayonnement de la profession dans les événements clés du secteur de la construction**
- 02 Soutenir l'organisation dans la promotion des bonnes pratiques et dans la diffusion de sources d'information pour les membres et de référentiels pour l'industrie**
- 03 Assurer la mise en place et la mise à jour de programmes de formation**

## RECOMMANDATION 5

### Soutenir financièrement l'acquisition d'outils technologiques permettant aux spécialistes des coûts des projets de construction d'exercer une évaluation et une administration des coûts de qualité

---

En lien avec la SQIP, il est pertinent, important, voire urgent, de rehausser l'utilisation de solutions technologiques dans la gestion des projets d'infrastructures publiques. La stratégie prévoit effectivement de « Poursuivre l'implantation de la modélisation des données du bâtiment pour augmenter la productivité des entreprises » (Mesure 6).

Cet aspect spécifique de la SQIP poursuit son déploiement par le biais de la Feuille de la [Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données des infrastructures \(2021-2026\)](#).

Au niveau budgétaire, nous recommandons de soutenir l'intégration de la dimension « coût » (BIM5D) dans la Feuille de route BIM par des investissements financiers directs.

Dans la foulée de ces efforts, l'AÉECQ propose au ministre des Finances de mettre en place un soutien financier à l'acquisition d'outils technologiques, lorsque mené par des spécialistes des coûts des projets de construction certifiés afin que les entreprises du secteur soient encouragées à se doter de ces outils de manière systématique.

## RECOMMANDATION 6

### Soutenir la démarche d'intégration professionnelle (en cours) des spécialistes des coûts des projets de construction, dans une perspective d'améliorer la protection du public

---

Le Conseil du trésor travaille actuellement à la modernisation du système professionnel, notamment pour décloisonner les professions et adapter le cadre à la réalité. Le temps est venu, pour le système professionnel, d'évoluer à la faveur des changements significatifs qui ont marqué la société québécoise. Il doit se mettre à jour et favoriser l'inclusion des professions névralgiques pour la sécurité financière des Québécoises et des Québécois, et cela inclut la gestion des deniers publics par l'État.

Dans cette perspective, l'AEÉCQ se doit de recommander sur toute plateforme à ce que le gouvernement évalue l'intégration professionnelle de ses membres. D'ailleurs, une démarche est déjà en cours à cet effet avec la collaboration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ).

Si cette requête n'est pas spécifiquement budgétaire, notons bien que l'intégration professionnelle des spécialistes des coûts des projets de construction à un ordre professionnel existant, par exemple celui des évaluateurs agréés avec qui nous voyons une grande réciprocité ainsi qu'un vase communicant, aurait pour incidence directe d'accélérer une meilleure gestion des coûts des projets de construction et, par le fait même d'alléger le fardeau budgétaire du Québec en entier.



## CONCLUSION

---

La mise en œuvre de la Stratégie québécoise en infrastructures publiques doit s'accompagner d'un cadre budgétaire rigoureux, garantissant à la fois la livraison des projets dans les délais et le respect des budgets prévus. L'AEÉCQ souligne l'importance de doter la SQIP de ressources financières suffisantes et adaptées aux objectifs fixés, à l'image du modèle de financement du Plan pour une économie verte 2030.

De plus, la documentation systématique des dépassements de coûts et leur présentation claire dans les rapports budgétaires du Québec constituent des outils essentiels pour assurer

une meilleure gestion des fonds publics. En identifiant les causes des hausses imprévues et en mettant en place des mécanismes correctifs, il devient possible de limiter les pertes financières et de renforcer la confiance du public envers les institutions gouvernementales.

Enfin, l'AEÉCQ réitère son engagement à collaborer avec le gouvernement afin d'améliorer la gestion des infrastructures publiques, en favorisant l'implication des spécialistes des coûts dès les premières étapes des projets et en soutenant le développement de la profession. Ces mesures contribueront à la modernisation du secteur de la construction au Québec et à une utilisation plus efficiente des ressources publiques.

